

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 23 février 2015**

CP2015\_02\_41  
id. 1590

*L'an deux mille quinze le vingt trois février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET*

*Absent(s) :*

*M. HEBRAL*

**AIDE DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE D' ACTIONS PUBLIQUES  
D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H.  
COMMUNES D' AUVILLAR, BOUDOU, BOURRET, CAUMONT,  
DUNES, LAFRANÇAISE, LAUZERTE, POMMEVIC, SAINT  
ETIENNE DE TULMONT, VALENCE D' AGEN ET COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES GARONNE ET CANAL**

---

**I - RAPPEL**

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement).

Ces programmes sont financés par la Région et par le Conseil Général. Ce dernier intervient à hauteur de 20% de 122 000 € HT par tranche de travaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de pays, le champ d'application de cette politique « actions publiques d'accompagnement OPAH » est étendu au cas par cas pour financer spécifiquement des projets communaux ou intercommunaux à vocation touristique, patrimoniale et de cadre de vie en partenariat avec la Région.

## **II - FINANCEMENT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT**

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les actions publiques d'accompagnement d'OPAH s'inscrivent dans le cadre des contrats de pays.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître vos décisions.

Je vous précise que ces subventions en capital seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2015.....	400 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	296 707 €
Disponible.....	103 293 €

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 296 707 € :

**DEMANDES PRESENTEES  
DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE**

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION
<b>1) AUVILLAR</b> Aménagement du bourg (phase 2) : place des Ursulines. OPAA/ACO01933 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.	286 493 €	<b>286 493 x 10 % =</b> <b><u>28 649 €</u></b>
<b>2) BOUDOU</b> Réalisation de divers aménagements urbains (phase 1). OPAA/ACO01811 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.	288 800 € dont 1ère phase : 122 000 €	<b>122 000 x 20 % =</b> <b><u>24 400 €</u></b>
<b>3) BOURRET</b> Aménagement du bourg (tr 2/ph A) : entrée Sud du village RD 26. OPAA/ACO01895 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.	423 257 € dont 1ère phase : 122 000 €	<b>122 000 x 20 % =</b> <b><u>24 400 €</u></b>
<b>4) CAUMONT</b> Aménagement de la place R. Teullé et aménagements piétons (tr 2). OPAA/ACO01890 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.	109 533 €	<b>109 533 x 20 % =</b> <b><u>21 906 €</u></b>
<b>5) DUNES</b> Réalisation de deux piétonniers de la place du Foirail et de la partie Sud du bourg vers le complexe sportif et du Treils. OPAA/ACO01709 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.	53 480 €	<b>53 480 x 20 % =</b> <b><u>10 696 €</u></b>
<b>6) LAFRANCAISE</b> Travaux de renforcement du plateau de l'église St Georges et son mur de soutènement (phase 1). OPAA/ACO01912 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.	383 020 € dont 1ère phase : 122 000 €	<b>122 000 x 20 % =</b> <b><u>24 400 €</u></b>
<b>7) LAUZERTE</b> Aménagement des rues de la Brèche, de la Barbacane, des Couteliers et du Potevin (phase 1). OPAA/ACO01905 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.	206 636 € dont 1ère phase : 122 000 €	<b>122 000 x 20 % =</b> <b><u>24 400 €</u></b>

<b>COMMUNE - OPERATION</b>	<b>MONTANT TRAVAUX € HT</b>	<b>SUBVENTION</b>
<b>8) POMMEVIC</b> Requalification du centre bourg (tranche 3/ phase A). OPAA/ACO01663	342 307 € dont 1ère phase : 122 000 €	<b>122 000 x 20 % = 24 400 €</b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.		
<b>9) SAINT ETIENNE DE TULMONT</b> Aménagement d'ensemble des entrées du village (tranche 3/ph 1) : aménagement des espaces publics. OPAA/ACO01448	213 000 €	<b>42 600 € (forfait)</b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi Quercy Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.		
<b>10) VALENCE D'AGEN</b> Aménagement de la place J. Baptiste Chaumeil et ses abords (tranche 1) : Bd Victor Guilhem. OPAA/ACO01953	600 000 €	<b>600 000 x 10 % = 60 000 €</b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.		
<b>11) C.C GARONNE ET CANAL</b> Aménagement de la rue des Jardins à Montech. OPAA/ACO01446	88 135 €	<b>10 856 € (forfait)</b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.		

**TOTAL : ..... 296 707 €**

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET